

Nouvelle organisation du Centre Hospitalier d'Auch



Nouvelle organisation du Centre Hospitalier d'Auch

Depuis le 11 mai, le Centre Hospitalier d'Auch en Gascogne s'est réorganisé pour la reprise progressive de ses activités en garantissant la sécurité de tous, tout en étant en mesure de se restructurer rapidement s'il devait y avoir une augmentation des cas de COVID-19.

Vous trouverez les dernières modalités d'organisation du CH d'Auch :

Les visites au CH d'Auch en Gascogne : Les visites sont à nouveau autorisées l'après-midi dans la limite de 2 visiteurs par jour et par patient

- Le jour de la visite le visiteur doit porter un masque et réaliser une friction des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique, dès l'entrée dans l'établissement.
- Il respecte la distanciation physique d'un mètre
- À la fin de la visite : le visiteur devra porter son masque jusqu'à sa sortie de l'établissement et le jeter dans une poubelle (et non sur la voie publique).

Les visites ne sont pas autorisées pour les personnes présentant des signes cliniques Covid 19.

Le HCSP recommande de considérer, qu'en dehors des signes infectieux (fièvre, frissons) et des signes classiques des infections respiratoires, les manifestations cliniques suivantes, de survenue brutale, constituent des éléments d'orientation diagnostique du COVID-19 dans le contexte épidémique actuel :

- En population générale : asthénie inexplicable ; myalgies inexplicables ; céphalées en dehors d'une pathologie migraineuse connue ; anosmie ou hyposmie sans rhinite associée ; agueusie ou dysgueusie ;
- Chez les personnes de plus de 80 ans : altération de l'état général ; chutes répétées ; apparition ou aggravation de troubles cognitifs ; syndrome confusionnel ; diarrhée ; décompensation d'une pathologie antérieure ;
- Chez les enfants : tous les signes suscités en population générale ; altération de l'état général ; diarrhée ; fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois ;
- En situation d'urgence ou de réanimation : troubles du rythme cardiaque récents, atteintes myocardiques aiguës ; évènement thromboembolique grave.

Les visites à l'EHPAD et à l'USLD :

Familles : Les modalités de visite des familles communiquées sont assouplies avec un allègement progressif des contraintes de visites pour chacun des établissements et les mineurs de nouveau autorisés s'ils peuvent porter un masque pédiatrique (pré-adolescents). Pour garantir la sécurité de tous, les règles d'accueil appliquées à l'EHPAD et l'USLD suivent les recommandations transmises par l'Agence Régionale de Santé.

Professionnels de santé libéraux : Les professionnels de santé libéraux sont autorisés à se rendre auprès des patients de l'USLD les Jardins d'Automne. Un protocole d'intervention a été élaboré afin de protéger patients et professionnels de santé.

Intervenants extérieurs : Les coiffeurs peuvent à nouveau se rendre à l'EHPAD Robert Barguisseau et l'USLD les Jardins d'Automne. Leur venue est encadrée par un protocole garantissant la sécurité de tous.

Reprise progressive de l'activité du CH d'Auch :

Cette reprise a pour but de répondre aux urgences et aux besoins des patients dont le retard de prise en charge générerait une perte de chance inacceptable. Cette prise en charge se fonde sur une analyse médicale bénéfiques / risques au cas par cas. Elle concerne :

La chirurgie :

- Ouverture d'une salle supplémentaire au bloc opératoire pour les interventions urgentes et celles ne pouvant être différées.
- Réouverture de l'Unité de chirurgie et d'anesthésie ambulatoire le 8 juin. Réouverture progressive des lits de la chirurgie orthopédique et traumatologique de 12 à 18 lits.

La médecine :

- Fermeture des services COVID+
- Reprise de l'activité de post-urgence médicale
- Reprise partielle de l'activité de l'hôpital de jour.

Les soins de suite et de réadaptation :

- Arrêt de l'activité de soins de suite et réadaptation (SSR) COVID+ et reprise d'une activité de SSR gériatrique et de SSR locomoteur.

Les consultations :

- Reprise progressive des consultations au niveau du plateau de consultations situé au 4ème étage et dans les services.
- Dans la mesure du possible, les consultations téléphoniques (télé médecine) sont privilégiées.

Les autres activités :

- Reprise de l'activité du scanner et de l'IRM dans le cadre du GIE pour les urgences et les actes dont le report entraîne une perte de chance inacceptable pour le patient.
- Reprise de l'activité de la Coordination hospitalière des prélèvements d'organes et de tissus.

S'il devait y avoir une recrudescence de patients COVID-19, le CH d'Auch stopperait les activités précédemment citées et se réorganiserait en conséquence.

Des mesures de précaution :

Les gestes barrières doivent être appliqués dans l'enceinte de l'hôpital afin de garantir la sécurité de tous. Pour rappel, ces mesures sont susceptibles de changer à tout moment en fonction de l'actualité.

Si vous avez des questions concernant le coronavirus, merci de composer le **0 800 130 000** (appel gratuit) ou de vous rendre sur le site officiel <http://Gouvernement.fr/info-coronavirus>